

Rapport annuel 2008

1° Tâches prioritaires de l'association

Pendant son premier exercice, celui de 2008, l'association a fixé ses tâches prioritaires. Pour ce faire, elle s'est basée sur le matériel fourni par le colloque annuel du 11 septembre 2008 sur «Les tensions actuelles entre droit et politique», avec les exposés de Martine Brunschvig Graf, conseillère nationale, et Kurt Fluri, conseiller national, sous l'angle politique, et ceux de Helen Keller et Thierry Tanquerel, professeurs d'université, sous l'angle scientifique.

Le 30 septembre, le bureau a examiné les conclusions du colloque. Il a constaté que l'association ne peut travailler efficacement qu'en collant le plus possible à l'actualité politique, autrement dit au calendrier des décisions que doivent prendre le Conseil fédéral, les commissions parlementaires et les Chambres, ainsi qu'aux dates des votations populaires. Le bureau veut veiller à ce que l'association contribue *en temps opportun* à informer l'opinion et à l'aider à se décider.

L'association pourra certes veiller à ne pas perdre de vue des préoccupations relatives à l'Etat de droit et au droit des gens, même si elles ne sont pas encore à l'ordre du jour politique. Néanmoins, elle ne pourra qu'exceptionnellement s'engager à fond en faveur de telles questions, car elle ne veut pas risquer de disperser ses efforts.

Le bureau devra notamment contrôler et réviser régulièrement les priorités de son action. A cet effet, il tiendra à jour, en guise de base permanente pour son travail, la liste des questions soumises au Parlement et des textes en instance de votation populaire, dans la mesure où ces questions et ces textes sont importants pour l'Etat de droit et le droit des gens; une telle liste a été établie par le conseiller national Kurt Fluri pour le colloque du 11 septembre 2008. Le bureau fera régulièrement savoir aux membres de l'association ce qu'il tient pour prioritaire; il les invitera à en discuter et tiendra compte de leurs suggestions.

A courte échéance, le bureau considère les points suivants comme des tâches prioritaires de l'association:

- Initiatives populaires touchant l'Etat de droit ou le droit des gens et soumises prochainement à votation populaire. Deux sont particulièrement brûlantes, celle contre l'érection de minarets et celle sur l'expulsion d'étrangers.
- Garantie préventive de conformité du droit à l'égard de la constitution et du droit des gens.
- Validité des initiatives populaires.
- Contrôle de constitutionnalité en cas d'application.
- Contrôle de la compatibilité avec le droit des gens en cas d'application («procédure Schubert»).

- Institution nationale en faveur des droits de l'homme.
- Lutte contre le racisme, notamment au moyen du droit pénal.

En outre, l'association envisage des actions contre la torture et contre la traite des esclaves, ainsi que pour protéger contre l'utilisation abusive de données.

Les tâches prioritaires ont été publiées sur le site de l'association dans les quatre langues nationales.

2° Travail d'information

Les priorités de l'association se reflètent dans les presque cent courriels informant nos membres et sympathisants de faits, commentaires, nouveautés, publications et manifestations. Vous trouverez sur nos sites les lettres de nos membres.

Les votations populaires ont donné lieu à une correspondance plus abondante. En particulier, l'initiative sur la naturalisation, rejetée le 1er juin 2008 par 63,8 % des voix, nous a valu de nombreuses lettres de membres. Le peuple a également rejeté, par 66 % des voix, l'initiative contre le droit de recours des associations.